

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle exclusif indirect de la société « Green Mobility Holding SA », par la société « Volkswagen Aktiengesellschaft AG», via sa filiale « Europcar Holding Luxembourg SA »**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernés :**

- **L'acquéreur indirect :** « Volkswagen Aktiengesellschaft AG » ;
- **L'acquéreur direct :** « Europcar Holding Luxembourg SA » ;
- **La Cible :** « Green Mobility Holding SA ».

**Nature de l'opération**

- Acquisition du contrôle exclusif.

**Secteurs économiques concernés**

- La location de véhicules.

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 20 avril 2026.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL

### FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet d'opération de concentration économique concernant l'acquisition du contrôle exclusif indirect de la société «Green Mobility Holding SA», par la société «Volkswagen Aktiengesellschaft AG», via sa filiale «Europcar Holding Luxembourg SA », par l'acquisition de 27% des actions et des droits de vote y afférents.

« Volkswagen Aktiengesellschaft AG » est une société anonyme cotée en Bourse, de droit allemand, dont le siège social est situé à Berliner Ring 2, 38440 Wolfsburg, Allemagne, immatriculée au tribunal local de Braunschweig sous le numéro HRB 100484. Le groupe Volkswagen est actif au niveau mondial à travers le développement, la fabrication, la commercialisation et la vente d'une large gamme de véhicules, notamment des voitures particulières, des véhicules utilitaires légers, des camions, des autobus, des autocars, des châssis pour autobus et des moteurs diesel, ainsi que des motocycles. Les activités du groupe s'étendent à la distribution de pièces détachées et d'accessoires pour ses véhicules. Sur le marché national, le Groupe Volkswagen est présent par l'intermédiaire de deux filiales Scania Maroc SA et Scania Finance Maroc SA.

« Europcar Holding Luxembourg SA » est une filiale détenue à 100% par le Groupe Volkswagen, et est créée uniquement pour les besoins de la présente transaction.

« Green Mobility Holding SA » est la société mère de «Europcar Mobility Group SA», c'est une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 19-21, route d'Arlon, 8009 Strassen, Luxembourg, et inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B257696.

«Europcar Mobility Group SA» est une société anonyme de droit français, dont le siège social est situé au 13 ter boulevard Berthier, 75017 Paris (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 489.099.903. Elle est active dans les services liés à la mobilité, en particulier la location de voitures. Les principales marques du groupe sont : « Europcar », « Goldcar » et « Fox Rent A Car ».

Sur le marché national, le groupe Europcar fournit de services de location de véhicules indirectement par le biais de contrats de franchise.

Fait à Rabat le 09 avril 2026